

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4326**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) - Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires	au nom de l'Etat par le Directeur de l'école par délégation du Ministère de l'Ecologie, Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) - Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231 Mines et carrières, génie civil, topographie, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du titre d'ingénieur diplômé de l'ENTPE peut exercer des métiers d'ingénieur et évoluer en entreprise ou service public en exerçant cinq grandes familles de métiers :

- la maîtrise d'ouvrage et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur privé ou public ;
- la conception de la maîtrise d'œuvre dans des bureaux d'études privés et dans le secteur public ;
- la construction et l'exploitation d'infrastructures, ouvrages d'art, bâtiments et la réalisation d'espace public ;
- la gestion-exploitation du patrimoine public ;
- l'expertise technique et scientifique au sein de structures d'études et de recherche privés ou publics

Dans tous les champs de l'aménagement durable des territoires :

* Génie civil et Bâtiment

* Transports

Transports et territoires

Exploitation et infrastructures

* Ville et Environnement

Aménagement et politiques urbaines

Risques Pollution et nuisances

Gestion des cours d'eau et du littoral

La certification implique la vérification des qualités suivantes :

Les compétences de l'ingénieur de l'aménagement durable des territoires à l'ENTPE :

- Maîtriser un ensemble de connaissances scientifiques et techniques dans un champ d'expertise spécifique : Bâtiment, Génie civil, transports et territoires, Exploitation et infrastructures, Risques pollution et nuisances, Gestion des cours d'eau et du littoral, Aménagement et politiques urbaines ;

- Résoudre des problèmes pluridisciplinaires et complexes dans le cadre de l'aménagement durable des territoires ;
- Manager des projets et des équipes dans le cadre de l'aménagement durable des territoires ;
- Maîtriser une communication ciblée et adaptée au contexte, y compris en contexte international ;
- Agir en professionnel responsable ayant le sens du bien commun.

Le titre d'ingénieur confère le grade de Master conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- bâtiment,
- génie civil
- transports (planification, exploitation)
- environnement : gestion des cours d'eau et du littoral, risques pollutions et nuisances,
- urbanisme,
- aménagement urbain.
- Chargé de projets bâtiment/construction
- Ingénieur Chargés d'études en entreprises de travaux
- Ingénieur Conducteur de Travaux
- Ingénieur Structures/Ouvrages d'Art
- Ingénieur Etude de Prix
- Ingénieur chargé d'études
- Chef de district routier
- Ingénieur d'Etudes Transports

- Ingénieur Projet Transports
- Ingénieur Marketing/Chef de produits
- Chef d'un PC gestion de trafic
- Chargé de la politique locale de l'habitat
- Chef d'une unité territoriale de navigation
- Chargé de la protection de la biodiversité
- Responsable d'une unité Risques Naturels et technologiques
- Ingénieur Prévisionniste de crues
- Ingénieur Sites et Sols pollués
- Ingénieur hydraulicien
- Ingénieur d'études Environnement et Aménagement
- Ingénieur conseil en Environnement
- Ingénieur recherche & développement
- Chercheur
- Conseiller spécialisé d'ambassade / fonctionnaire dans une institution internationale

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Pour chaque année, l'offre pédagogique est articulée en unités de cours (UC) regroupées en unités d'enseignement (UE) centrées sur une thématique donnée.

Le programme pédagogique comprend 60 european credits transfer system (ECTS) par année de formation. Le programme recensant l'ensemble des UE est décrit dans le livret des enseignements.

Les programmes présentés dans le livret des enseignements ne mentionnent pas les activités sportives programmées sur l'année et portées sur l'annexe au supplément au diplôme.

Les stages de 1A et 2A ainsi que les travaux de fin d'études (TFE) font l'objet de notes spécifiques à destination des étudiants.

2.1 Offre pédagogique de la 1ère année

Les objectifs pédagogiques de la 1ère année, semestres 5 et 6, portent sur l'approfondissement des fondamentaux en sciences pour l'ingénieur, l'approche des sciences humaines et l'introduction à l'aménagement durable des territoires.

Le programme pédagogique recensant l'ensemble des UE est détaillé dans le livret des enseignements. Il se répartit comme suit :

- Mathématiques et informatique (5 ECTS)
- Calcul scientifique et modélisation (10 ECTS)
- Sciences physiques (18 ECTS)
- Sciences du vivant et de la terre (6 ECTS)
- Management et Sciences Humaines (8 ECTS)
- Langues (4 ECTS)
- Aménagement durable des territoires (6 ECTS)
- Stage IMP (3 ECTS)

Un cycle d'études en double cursus ingénieur - architecte organisé avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) est possible à partir de la première année dès le semestre 5. Une dispense de cours de tronc commun de l'ENTPE est définie en annexe 1.

2.2 Offre pédagogique de la 2ème année

Les objectifs pédagogiques essentiels de la 2ème année sont les suivants :

Poursuivre l'acquisition des sciences de l'ingénieur et de l'aménagement, grâce à un tronc commun de cours portant sur les outils et les fondamentaux, semestre 7

Aborder la complexité en réalisant au semestre 7 le projet d'aménagement d'un territoire et d'infrastructure (PATI), coordonné avec des enseignements de 2ème année, destinés à développer la culture scientifique spécifique au projet et à approcher les techniques de conduite de projet

Mettre en oeuvre les acquis techniques en situation professionnelle, grâce au stage de mise en situation professionnelle (MSP) de 5 mois réalisé au cours du semestre 8

S'orienter vers l'un des champs professionnels par le choix de l'une des voies d'approfondissement proposées.

L'offre pédagogique de 60 ECTS pour les deux semestres, est ainsi répartie :

- Tronc commun (30 ECTS)
- Voie d'approfondissement (10 ECTS)
- Stage de mise en situation professionnelle MSP (20 ECTS)

La poursuite du cycle d'études en double cursus ingénieur - architecte organisé avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon est possible en deuxième année, couvrant les semestres 7 et 8. Une dispense de cours de tronc commun et de voie d'approfondissements (VA) de l'ENTPE est définie en annexe 1.

Le principe de dispense peut être appliqué à d'autres double cursus.

Des cours optionnels peuvent être suivis par l'étudiant : les crédits correspondants s'ajoutent au programme de formation mais ne s'y substituent pas.

2.3 Offre pédagogique de la 3ème année

L'objectif de la 3ème année est de préparer l'étudiant à son insertion dans le monde professionnel par un approfondissement des

connaissances dans le domaine choisi en 2ème année. L'offre pédagogique a trois composantes :

Tronc commun orienté vers l'acquisition de connaissances et de compétences pour la gestion des organisations et des hommes (5 ECTS)

- Voie d'approfondissement (30 ECTS)

- Travail de Fin d'Études (25 ECTS)

Le contrat pédagogique :

En 3ème année, le choix des cours est formalisé par l'étudiant dans un contrat pédagogique signé conjointement avec le responsable de voie d'approfondissement (VA).

Chacune des parties signataires doit vérifier que l'ensemble des matières choisies représente un nombre de crédits d'au moins 60 ECTS.

Les double cursus

Le programme de double cursus ingénieur-architecte initié en 1A et 2A peut être poursuivi pendant la 3ème année si les résultats scolaires le permettent.

Un double cursus visant l'obtention d'un master recherche ou professionnel (M2) peut être conduit conjointement avec les cours des VA. Les conditions sont précisées dans les programmes présents dans le livret des enseignements.

Un certificat de gestion est délivré si les deux UC suivantes, complémentaires aux UC du tronc commun, sont obtenues :

- Analyse de marché et simulation de gestion (1 ECTS)

- Gestion financière de l'entreprise (1 ECTS)

Mobilité en 3ème année

Il est possible de substituer à la 3ème année une année hors ENTPE, en France ou à l'international, après sélection par un jury sur dossier et audition. Dans ce cas, la scolarité suivie dans l'établissement d'accueil doit remplacer les 35 ECTS du tronc commun et de la VA. Le TFE (25 ECTS) réalisé dans l'établissement d'accueil doit aussi être présenté à l'ENTPE. Les étudiants admis sur titre en 2A ne peuvent prétendre à une 3A hors École.

Il est possible d'obtenir, outre le diplôme d'ITPE, un diplôme d'une autre université européenne :

La convention doit comporter en annexe les modalités précises quant à la réalisation du TFE en fonction de chaque situation individuelle

Pour les étudiants civils qui choisissent une formation de master hors École en deux ans qui ne permet pas à l'issue de la 1ère année de valider le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE, il est possible de demander une année de césure. Le diplôme de l'ENTPE est alors obtenu à l'issue de la 2ème année de master, considérée comme une 3A hors École.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de : Le Directeur ou son adjoint ; Le Directeur de la formation initiale ; Les chefs de département ; Les responsables de voie d'approfondissement ; Le responsable de l'unité langues Deux représentants des enseignants
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de : Le Directeur ou son adjoint ; Le Directeur de la formation initiale ; Les chefs de département ; Les responsables de voie d'approfondissement ; Le responsable de l'unité langues Deux représentants des enseignants
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	La démarche relative aux compétences engagée en 2014 doit se poursuivre pour permettre une mise en place de la VAE en 2016/2017

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence : <i>L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master</i></p>	<p>Possibilité de double diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur-Architecte avec l'ENSAL de Lyon • Ingénieur-Géologue avec l'ENSG de Nancy • Ingénieur spécialisé en génie sanitaire avec l'École Nationale de la Santé Publique de Rennes • Ingénieur Environnement Hydraulique avec l'ENGEEES de Strasbourg • Master en management et administration des entreprises IAE Lyon • Master TURP : Transport urbains et régionaux de Personnes (ENTPE/LYON II) • Master TER : Transport, Espace, Réseaux (ENTPE/LYON II) • Master Politiques publiques et gouvernements comparés (IEP Lyon et Grenoble) • Master Urbanisme et aménagement urbain (IUL-LYON II, ENTPE) • Master Villes et sociétés (IUL-LYON II/ENTPE) • Master SEIU : Science de l'environnement industriel et urbain (LYON I/ENTPE) • Master MEGA : Mécanique, Energétique, Génie civil, Acoustique (LYON I/INSA/Centrale Lyon/ENTPE)

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'Education Art L 642-1, Art L 715-1 à L 715-3
 Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié
 Décret 2001-242 du 22 mars 2001
 Décret 2006-1545 du 7 décembre 2006

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret 2006-1545 du 7 décembre 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Diplômés de l'école en 2013 : 190 étudiants

Autres sources d'information :

AITPE (association des ingénieurs des travaux publics de l'Etat) <http://www.aitpe.fr/>
 CDEFI (conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs)
http://www.cdefi.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=36392593&LANGUE=0&RH=
 AGERA (alliance des grandes écoles Rhône-Alpes) <http://www.agera.asso.fr>
 CGE (Conférence des Grandes Ecoles) <http://www.cge.asso.fr/>

ENTPE

CANDIDAT ENTPE

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) - Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Vaulx en velin]
 rue Maurice Audin Vaulx en Velin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

rue Maurice Audin Vaulx en Velin

Historique de la certification :

Depuis plus de 60 ans, l'ENTPE, Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires forme des ingénieurs civils et fonctionnaires. Depuis janvier 2007, l'ENTPE est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) sous tutelle du ministre de l'Ecologie et depuis 2014, membre de la COMUE de Lyon Saint Etienne.